



Les NAO 2020 de Carrefour Supply Chain ne se sont pas conclues sur un accord majoritaire ...

Lors de ces NAO, le SNEC avait revendiqué des points importants pour l'encadrement de la Supply Chain. Certains points ont été entendus et apparaissaient dans le projet d'accord mais plus dans les mesures unilatérales de la direction.



Le SNEC a sollicité à plusieurs reprises la direction pour que les mesures unilatérales soient alignées sur les mesures proposées pour tenir compte du contexte actuel et de l'engagement de toutes les équipes.

Le SNEC a été entendu et voici les points obtenus :

Mesures salariales :

- Enveloppe d'augmentation au 1^{er} janvier de 1,5% avec le maintien du talon de 0,4% pour les cadres et 0,6% pour les AM
- Revalorisation des minima d'encadrement de 1,5% et création du minimum chef d'équipe agréé
- Revalorisation des astreintes et majoration en cas de jour férié
- Maintien de la prime de Task Force pour la Direction Supply Chain de 180€/semaine

Mesures sociales :

- Reconstitution des Remises sur Achat de Décembre et sur les achats numériques
- Reconstitution des CESU à hauteur de 400€
- Prime de remplacement AM de 40€/semaine
- Revalorisation de 1,5% des indemnités de restauration (TR, panier, restaurant d'entreprise)
- Décès d'un petit enfant : 3 jours au lieu de 2 actuellement ...

Faute d'accord, l'avance des Indemnités de Départ à la Retraite ne peut pas être maintenue mais le SNEC poursuivra de défendre les intérêts des AM et des Cadres de la Supply Chain dans les futures négociations. Le SNEC réaffirme que la continuité du dialogue social est primordiale en période de crise.

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org Mail : secretariat@sneccarrefour.fr Tel : 04-91-33-18-27